



Province de Québec  
MRC de La Côte-de-Beaupré  
Ville de Château-Richer

---

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

**Aux personnes intéressées par les premiers projets des règlements suivants :**

- 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 576-20 relatif au lotissement
- 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 577-20 relatif à la construction
- 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 578-20 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
- 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 579-20 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

AVIS est donné :

1. QUE le conseil municipal, lors de sa séance du 4 novembre 2019, a adopté les quatre (4) premiers projets de règlement ci-hauts dans le cadre d'une refonte complète de sa réglementation d'urbanisme.
2. QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le **12 décembre 2019 à 18h30** au Centre communautaire Olivier Le Tardif au 277, rue du Couvent à Château-Richer.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

3. QUE l'objet des premiers projets de règlement concerne les modifications proposées aux règlements de lotissement, de construction, sur la gestion des règlements d'urbanisme et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
4. QU'UNE copie des quatre premiers projets peut être consultée au 8006, avenue Royale à Château-Richer, sur les heures de bureau, soit de 8 h 00 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Web de la Ville à l'adresse : [www.chateauricher.qc.ca](http://www.chateauricher.qc.ca)
5. QUE le premier projet du règlement n° 576-20 relatif au lotissement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. QUE les premiers projets des règlements n<sup>os</sup> 577-20, 578-20 et 579-20 ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. QUE l'ensemble du territoire de la Ville de Château-Richer est ciblé par ces premiers projets de règlements.

**DONNÉ À** Château-Richer, ce 20 novembre 2019.

Nancy Roussel, greffière